



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

UNEP/BUR/68/4  
18 mars 2009  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion du Bureau des Parties contractantes à  
la Convention sur la protection du milieu marin et  
du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 10-11 février 2009

**RAPPORT**

**DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES À  
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU  
LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE ET À SES PROTOCOLES**



## **TABLE DES MATIÈRES**

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II. Ordre du jour

Annexe III: Décisions



## **Introduction**

1. La 68<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue, suite à la décision prise à la précédente réunion du Bureau, à l'hôtel "Crowne Plaza", à Athènes, les 10 et 11 février 2009.

## **Participation**

2. La réunion était présidée par M. Jose Buceta, Chef de la Division de la prévention de la pollution et de la protection du milieu marin, Direction générale de la durabilité du littoral et de la mer, Ministère de l'environnement et des affaires rurales et marines de l'Espagne. Y participaient les membres ci-après du Bureau: Mme Odile Roussel, Sous-directrice de l'environnement, Ministère des affaires étrangères et européennes (France) (Vice-présidente) ; M. Abdelfetah Sahibi, Chef de la Division de la coopération internationale, Secrétariat d'État chargé de l'eau et de l'environnement, Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Direction du partenariat, de la communication et de la coopération (Maroc) (Vice-président) ; M. Noureddine Ben Rejeb, Directeur général, et M. Habib Ben Moussa, Directeur, Agence nationale de protection de l'environnement (Tunisie) (Vice-président) ; Mme Valerie Brachya, Directrice générale adjointe de la politique et de la planification, et Mme Ayelet Rosen, Directrice, Division des relations internationales, Ministère de l'environnement (Israël) (Rapporteur).

3. Participait également à la réunion : Mme Jacqueline Alder, Coordinatrice de la Direction des écosystèmes marins et côtiers (MECB), Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. M. Paul Mifsud, Coordonnateur, et Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme à l'Unité MED, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

5. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

## **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

6. La réunion a été ouverte par M. Jose Buceta Miller, Chef de la Division de la prévention de la pollution et de la protection du milieu marin, Direction générale de la durabilité du littoral et de la mer, Ministère de l'environnement et des affaires rurales et marines de l'Espagne. Se félicitant des récents développements concernant les instruments juridiques du PAM, il a souligné les efforts déployés par le Gouvernement espagnol, en tant que Dépositaire de la Convention et de ses Protocoles, pour obtenir leur ratification et leur entrée en vigueur et pour promouvoir l'application des politiques qui en découlent au plan national et international. Il fallait souhaiter que le nouveau Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) entre en vigueur avant la prochaine réunion des Parties contractantes.

7. Parmi les actions et questions traitées dans le rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, l'orateur a appelé notamment l'attention sur les aspects suivants : application du Document sur la gouvernance, qui améliorerait la visibilité, la transparence et l'efficacité du système du PAM et de ses composantes ; rôle important du Comité exécutif de coordination (CEC) ; modèle d'Accord de pays hôte pour les Centres d'activités régionales (CAR) ; impact du changement climatique sur l'environnement méditerranéen ; coopération et participation à des projets

régionaux, et en particulier relations du PAM avec l'Union pour la Méditerranée ; travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) ; et enfin activités déterminantes des Centres d'activités régionales (CAR) et du MED POL.

**Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

8. Suite à une demande de précisions concernant la position dans l'ordre du jour d'un certain nombre de questions qui n'étaient pas spécifiées dans l'ordre du jour provisoire dont le Bureau était saisi, le Coordonnateur a expliqué que la plupart de ces questions seraient débattues à mesure que seraient examinés les chapitres correspondants du rapport d'avancement. S'agissant de la séance spéciale consacrée à un dialogue avec le personnel du PAM qui avait été demandée par le Bureau et qui avait motivé sa décision de se réunir à Athènes, le Coordonnateur a déclaré qu'il avait soulevé cette question avec le Directeur de la DEPI et qu'il avait été informé que les questions concernant le personnel devaient être traitées par le PNUÉ et non par les Parties contractantes.

9. La réunion a adopté l'ordre du jour (UNEP/BUR/68/1) et l'organisation des travaux telle qu'elle figurait dans l'ordre du jour annoté (UNEP/BUR/68/2). L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

**Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période de juillet à décembre 2008 et Questions spécifiques (UNEP/BUR/68/3 et Add.)**

10. Le Coordonnateur a présenté les sections du rapport d'avancement consacrées à la composante juridique, à la mise en œuvre et au respect des obligations - y compris le système de rapports -, et à l'élaboration d'indicateurs d'efficacité.

***Composante juridique: état des ratifications et des entrées en vigueur***

11. Le Coordonnateur a rendu compte des efforts faits pour favoriser la ratification et l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM, eu égard en particulier au Protocole GIZC qui nécessitait seulement six ratifications pour entrer en vigueur. Un exemple pertinent d'initiative prise par une Partie contractante avait été le Colloque accueilli par la France à Nice, en décembre 2008, afin de promouvoir le Protocole GIZC. Le Bureau a invité instamment les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification de tous les instruments du PAM, et en particulier du nouveau Protocole GIZC. Les membres du Bureau ont accueilli favorablement le succès du Colloque de Nice, et les membres représentant la France, la Tunisie et le Maroc ont déclaré que les procédures de ratification de ce Protocole étaient en cours dans leurs pays, un gage d'optimisme autorisant à penser que le Protocole pourrait entrer en vigueur avant la prochaine réunion des Parties contractantes. Il a été relevé que la Commission européenne (CE), au nom de la Communauté européenne, avait signé le Protocole en décembre 2008. Dans le souci d'inciter les Parties qui n'avaient pas encore ratifié les instruments juridiques à le faire, il a été proposé que le pays Dépositaire envoie, tous les ans ou tous les deux ans, une lettre informant les Parties contractantes de l'état des ratifications et des entrées en vigueur de la Convention et des Protocoles. Le Bureau a en outre demandé au Secrétariat de fournir à toute Partie qui le solliciterait appui et assistance à son processus de ratification.

### ***Mise en œuvre, respect des obligations, système de rapports***

12. Après la présentation par le Coordonnateur des sections pertinentes du rapport d'avancement, les membres ont souligné l'importance décisive d'une application effective et, partant, le grand intérêt que présentaient les indicateurs d'efficacité pour déterminer ce qui avait été réalisé. Le Bureau a invité les Parties contractantes à prendre une part active au processus de consultation visant à finaliser le jeu d'indicateurs d'efficacité qui avait été élaboré. Insistant sur la nécessité d'un jeu cohérent d'indicateurs environnementaux, le Bureau s'est réjoui d'apprendre que les indicateurs seraient en outre élaborés en coordination avec l'Initiative Horizon 2020 et le Projet FEM, et il a recommandé, à cet égard, une coordination avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les membres ont été informés par la représentante du PNUE que, dans un souci d'harmonisation des systèmes de rapports, la prochaine Assemblée générale du PNUE examinerait des cadres de notification nationaux, régionaux et mondiaux concernant l'évaluation du milieu marin. Cet exercice pourrait fournir aux PAM des orientations pour que les Parties contractantes fassent rapport sur leurs performances dans un contexte élargi. Les membres du Bureau ont demandé par ailleurs que l'on opère une distinction plus nette entre les indicateurs de performance généraux et les indicateurs basés sur des résultats spécifiques en vue d'évaluer les réalisations concrètes sur le terrain, faisant valoir que l'objectif qui primait avant tout était d'améliorer réellement l'état écologique de la zone marine et côtière de la Méditerranée. Des préoccupations ont été exprimées à propos du manque de moyens techniques de certains pays pour effectuer des mesures en réponse aux indicateurs, et il a été convenu qu'une aide devrait être fournie à ceux qui en avaient besoin.

13. Les membres du Bureau se sont déclarés satisfaits de ce que le système de rapports en ligne fût désormais opérationnel et ils ont formulé le souhait qu'il accélère la soumission des rapports. Notant le faible taux de retours, ils ont exhorté les Parties contractantes à soumettre leurs rapports sur l'application pour 2006-2007 avant la nouvelle date limite reportée au 15 mars 2009, et si possible de le faire en ligne. Les rapports de certaines Parties contractantes à propos desquels il paraissait y avoir, émanant de diverses sources du PAM, des demandes de données mal coordonnées, ont incité le Bureau à recommander au Secrétariat et aux CAR d'harmoniser l'exercice sur les rapports, notamment quant au calendrier, afin d'éviter de vaines redondances. À titre d'observation générale, il a été souligné que le manquement à l'obligation de faire rapport ou de communiquer les données avait des incidences plus larges en termes de non-respect, de responsabilité et de réparation, pour lesquels des mécanismes étaient maintenant instaurés. Cependant, comme l'a souligné le Coordonnateur, la mise en place des divers mécanismes de rapport et de respect des obligations n'avait pas pour but de "désigner à la vindicte publique" mais d'aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations.

14. S'agissant de la composition du Comité de respect des obligations, le Coordonnateur a indiqué que les autorités libanaises avaient donné l'assurance que leur membre suppléant serait bientôt désigné.

### ***Responsabilité et réparation des dommages***

15. Suite à la présentation, par le Coordonnateur, des progrès accomplis dans l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages de la Convention de Barcelone/PAM et à la mise au courant concernant les principaux résultats de la troisième réunion du Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation, figurant dans l'additif au rapport d'avancement, le Bureau a pris note des conclusions du Groupe de travail. En réponse à la demande du Secrétariat d'un mandat l'autorisant à s'employer à l'application des Lignes directrices, le Bureau a invité les Parties contractantes n'ayant pas encore répondu au questionnaire de le faire avant la date limite convenue en sorte que le rapport d'évaluation soit aussi complet que possible avant sa soumission aux Parties. Ayant noté qu'il n'était pas nécessaire de convoquer une autre réunion du Groupe de travail, mais

qu'il s'imposait de poursuivre les travaux sur l'application des Lignes directrices, notamment par des études et des activités de renforcement des capacités, il a été convenu que les fonds alloués à l'origine à une telle réunion serviraient à octroyer aux Parties contractantes, sur leur demande, une assistance pour des activités dans ce domaine. La représentante d'Israël a fait part des réserves de son pays sur les Lignes directrices proposées, lesquelles prévoyaient un régime de responsabilité et de réparation très différent de celui en vigueur dans son pays.

### ***Dispositions institutionnelles et coordination***

#### *Application du Document sur la gouvernance*

16. Les membres du Bureau, tout en se félicitant de l'élaboration du projet de modèle d'Accord de pays hôte (APH), ont fait observer que celui-ci et les mandats des CAR, qui étaient étroitement liés, ne devraient pas être trop restrictifs mais ménager la prise d'initiatives et d'actions innovantes. L'APH devrait être assez flexible pour permettre aux CAR d'entreprendre des activités ne se bornant pas uniquement au système du PAM mais se rapportant, par exemple, à d'autres conventions environnementales régionales ou internationales, pour des raisons de valeur ajoutée et de financement. En tout état de cause, le modèle n'était qu'un avant-projet et appelait un examen au niveau national, les observations des Parties contractantes devant être prises en compte dans la version finale.

17. Les projets de mandats des composantes du PAM, figurant dans le document UNEP/BUR/68/Inf.4, ont suscité plusieurs observations. Il a été relevé que d'importantes disparités existaient entre, d'une part, les mandats tels que rédigés - notamment les principes fondamentaux communs à toutes les composantes - et, d'autre part, la Vision stratégique et la Déclaration stratégique établis par le Groupe de travail des Parties contractantes créé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM tenue à Catane en 2006, ainsi que les principes et prescriptions du Document sur la gouvernance. Le Bureau a demandé au Secrétariat de revoir les projets de mandats et leurs principes fondamentaux afin de les aligner sur ces documents.

18. Les membres du Bureau ont admis la spécificité des tâches assignées aux composantes, puisque ces dernières étaient liées aux instruments juridiques respectifs dont elles étaient chargées, mais ils ont appelé l'attention sur plusieurs points : le concept par trop restrictif des mandats ; l'absence d'une vision holistique, intégrée, avec l'attribution de certaines tâches à une composante alors qu'il serait plus approprié de les assigner à d'autres ; la nécessité, en général, d'un énoncé plus clair des résultats escomptés et, dans le cas du CAR/PB, une présentation davantage axée sur les tâches ; enfin, l'absence d'un projet de mandat pour l'INFO/RAC. Une autre question soulevée a été celle de la coordination insuffisante entre les Points focaux nationaux, à laquelle l'on pourrait remédier en fusionnant les fonctions des Points focaux du CAR/PB et de l'INFO/RAC avec celles des Points focaux du PAM.

19. Le Coordonnateur a assuré les membres que le CEC se saisirait de ces observations, avec les composantes respectives. En réponse aux questions sur la signification de l'"approche différenciée" adoptée par le MED POL, il a expliqué qu'elle ne visait pas les obligations découlant d'un Protocole mais les délais fixés pour le respect des objectifs assignés. La rédaction d'un mandat pour l'INFO/RAC avait été laissée en suspens dans l'attente d'une décision définitive des autorités italiennes concernant le statut du Centre.

20. Le Bureau a considéré que les Points focaux des composantes et les Points focaux du PAM devaient être associés, dès le début, à la rédaction des mandats en sorte que soit prises en compte la personnalité propre aux composantes et leur intégration effective entre elles.



21. Le Bureau a relevé que sa recommandation visant à ce que le Président du Bureau prenne part aux réunions du CEC n'avait pas été suivie et il a demandé au Secrétariat de veiller à ce que, à l'avenir, une invitation dans ce sens soit adressée au Président. Le Président a fait part de son intérêt à participer aux réunions du CEC. Le Coordonnateur a informé le Bureau que le CEC avait émis des réserves sur cette décision du fait que le Président avait un rôle politique alors que les réunions du CEC s'occupaient de la gestion.

22. Le Bureau a relevé l'absence, parmi les thèmes retenus pour le programme de travail stratégique de cinq ans, du thème si crucial de la biodiversité. Il devrait figurer comme un domaine de premier plan et distinct, et non être inclus subsidiairement dans le changement climatique ou les ressources.

#### *Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes*

23. Le Bureau est convenu des dates proposées pour la Seizième réunion des Parties contractantes – du 4 au 6 novembre 2009 - ainsi que du projet de calendrier des autres principales réunions institutionnelles du PAM en 2009. Le représentant de la Tunisie a noté avec regret que les dates de la Seizième réunion des Parties contractantes coïncidaient avec les élections dans son pays. Le représentant du Maroc a confirmé que toutes les Parties contractantes seraient en mesure de participer à la réunion de Marrakech. À l'issue d'un débat sur le thème qui serait traité par le Segment ministériel, le Bureau, tout en reconnaissant l'importance de la coopération avec l'Union pour la Méditerranée et le rôle déterminant du PAM à cet égard, a opté pour le thème "Adaptation au changement climatique en Méditerranée : défis et expériences acquises", auquel les délibérations qui auraient lieu lors de la réunion de la CMDD en juin 2009 apporteraient une contribution des plus utiles. Par ailleurs, il a été proposé de considérer le "verdissage – ou écologisation - de l'économie" comme un thème possible du Segment ministériel des réunions des Parties contractantes à l'avenir.

#### *INFO/RAC*

24. Le Coordonnateur a mis le Bureau au courant des derniers développements concernant la situation du Centre d'activités régionales italien (INFO/RAC) (paragraphe 39-43 du rapport d'avancement), et dont le plus récent consistait en la réception, la veille, d'une copie de l'accord officiel conclu entre le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer, et le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne, lequel accord prévoyait le financement par le Ministère des activités convenues pour 2008-2009, en attendant le transfert des fonctions du Centre à l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA).

25. Les membres du Bureau ont déploré une fois de plus la situation fâcheuse dans laquelle s'était trouvé l'INFO/RAC et ils ont souligné la nécessité persistante d'un service de technologie de l'information de haute qualité, rendu par un centre qualifié à l'ensemble du système du PAM en vue d'assurer à toutes les Parties contractantes, au PAM, à ses composantes et au public une base d'information solide. À cette fin, ils ont recommandé qu'une évaluation des besoins soit réalisée par le Secrétariat afin d'appliquer les décisions pertinentes prises par les Parties contractantes à Catane, à Portoroz et à Almeria, et en particulier le Document sur la gouvernance, concernant la composante "information & communication" du PAM.

26. Le Bureau a demandé au Secrétariat de remercier les autorités italiennes d'avoir mis à disposition le financement nécessaire à l'application du programme d'activités approuvé pour 2008-2009, mais aussi de les informer qu'un plan stratégique à long terme, comprenant un programme de travail pour 2010-2011, avec un projet de mandat pour le Centre, devrait être établi pour examen par les réunions des Points focaux du PAM et des Parties contractantes, prévues en juillet et en novembre 2009, respectivement.

*Audit de performance et de gestion financière*

27. Le Bureau a recommandé que l'établissement du Rapport d'audit de performance et de gestion financière soit activé et que sa version finale soit communiquée sans délai aux membres du Bureau et sa discussion inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau. La représentante du PNUE a déclaré que l'audit était abordé avec beaucoup de sérieux par son Organisation, que des entretiens avaient eu lieu avec des fonctionnaires dans divers services du PAM et que le PNUE voyait en cet exercice une occasion d'améliorer les performances du PAM.

**Application de l'approche écosystémique**

28. Le Coordonnateur, retraçant les progrès accomplis dans l'application de l'approche écosystémique à l'ensemble du PAM et dans la suite donnée aux recommandations du Bureau lors de sa dernière réunion, a appelé en particulier l'attention sur la réunion de toutes les composantes du PAM tenue à Split en septembre 2008, sur l'approbation des conclusions de cette réunion par la troisième réunion du CEC et sur le financement par la CE convenu pour les activités concernées. En réponse à une question, M. Mifsud a précisé qu'un exercice pilote répliquable allait être lancé. Le Bureau a exprimé sa gratitude à la CE pour l'allocation des crédits et il a invité expressément toutes les Parties contractantes à prendre une part active à l'exécution de la feuille de route. Il a également demandé que la DEPI/PNUE aide le PAM dans ce processus et a reçu de la représentante du PNUE l'assurance que celui-ci pourrait aider le PAM dans ce projet et s'employer aussi au renforcement des capacités.

**Coopération et partenariat**

29. Suite à la présentation par le Coordonnateur de la coopération avec les institutions des Nations Unies, l'Union européenne (UE) et les autres initiatives régionales (paragraphe 54-73 du rapport d'avancement), l'accent a été mis sur la poursuite et le renforcement de la participation active du PAM au Programme des mers régionales du PNUE, au Projet de Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée et aux initiatives de la CE. Parmi ces dernières, l'Union pour la Méditerranée, récemment lancée par l'Union européenne, l'Initiative Horizon 2020 et la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE offraient des occasions marquantes de coopération et de synergie mutuellement bénéfiques.

30. Le Bureau, prenant note du document directif sur la coopération PAM-société civile (UNEP/BUR/68/3/Add.), est convenu de communiquer au Secrétariat, d'ici à la mi-mars 2009, ses vues et ses conseils concernant le document directif, lequel, une fois révisé en conséquence, serait soumis aux partenaires du PAM et aux Points focaux du PAM, puis à nouveau soumis au Bureau lors de sa prochaine réunion pour plus ample examen. À titre d'observation préliminaire, les membres ont estimé que le document, d'un style quelque peu administratif et empreint de juridisme, devrait préciser comment les organisations non gouvernementales (ONG) seraient activement associées et mobilisées pour contribuer à promouvoir et améliorer l'environnement en Méditerranée. Le bénéfice qu'elles pouvaient apporter au PAM devait être le premier élément à prendre en considération. Le rôle important des ONG comme relais au niveau national a également été souligné, tout comme l'a été la question des critères d'admission comme partenaire du PAM. L'idée d'une Charte des droits et devoirs, ou d'un code de conduite des partenaires du PAM, a été envisagée avec faveur.

**Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

31. S'agissant du processus de formulation des SNDD, le Bureau a noté que peu de progrès avaient été réalisés chez les trois premiers des quatre pays bénéficiant d'un financement du programme AZAHAR – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie – et il

a encouragé ces trois pays à s'atteler à l'élaboration de leur SNDD. En ce qui concerne les études lancées sur l'adaptation au changement climatique en prévision du thème de la prochaine réunion de la CMDD, un membre a fait observer qu'il pourrait être judicieux de mener des études de ce type dans des pays qui n'avaient pas encore de SNDD.

32. À l'issue d'un débat sur la composition de la Commission quant à la représentation des trois nouvelles catégories, il a été recommandé que la procédure de désignation soit rouverte, avec une date limite repoussée à la fin d'avril 2009 afin de prendre en compte d'autres candidats satisfaisant aux critères approuvés par la 67<sup>e</sup> réunion du Bureau et possédant des compétences en matière d'adaptation au changement climatique - à savoir le thème de la prochaine réunion de la CMDD. Pour permettre aux experts désignés de participer à la réunion de la CMDD en juin, ils seraient approuvés par le Bureau après consultation par voie électronique. Le Bureau a approuvé les désignations pour la catégorie OIG.

### ***Information & Communication***

33. Relevant les actions promotionnelles menées en Grèce, le Bureau a encouragé le Secrétariat à poursuivre dans cette voie pour sensibiliser à la Convention et à ses Protocoles, avec une aide fournie aux Parties à leur demande. Le Bureau a pris note avec plaisir de l'offre faite par la Bosnie-Herzégovine d'accueillir une manifestation de cet ordre.

### ***Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives***

34. Le Coordonnateur a mis le Bureau au courant des derniers développements concernant les vacances de poste du Coordonnateur adjoint du PAM, avec désormais deux candidats restant en présélection, et de l'Unité de gestion du Projet FEM, pour laquelle des entretiens étaient prévus le lendemain. S'agissant du budget-programme du PAM, le Bureau a demandé au Secrétariat de lui soumettre, à sa prochaine réunion, une ventilation par Partie contractante des allocations budgétaires aux activités du PAM, en vue de vérifier l'équilibre géographique des activités.

### ***Composantes***

#### ***MED POL***

35. Le Bureau a pris note des activités du MED POL (paragraphe 121-132 du rapport d'avancement). Rendant hommage au travail accompli par le MED POL en matière de surveillance continue de la pollution et insistant sur l'importance d'un suivi du respect des obligations, le Bureau a exhorté les Parties qui n'avaient pas encore mis en place un programme de surveillance continue à le faire, et il a demandé au Secrétariat de fournir à cette fin, si nécessaire, un appui financier. Il a en outre demandé aux Parties contractantes de soumettre les données de leur surveillance dans les délais voulus et, à cet égard, il a souligné l'importance qu'il y avait à mesurer l'efficacité de l'application au niveau national.

36. Les travaux en cours du MED POL pour l'élaboration d'indicateurs ont été salués comme un moyen déterminant de bien cibler la surveillance, et la poursuite de la coopération avec d'autres initiatives régionales a été encouragée.

37. Les membres du Bureau ont été réticents à engager des fonds pour une éventuelle réunion supplémentaire d'experts chargée de finaliser le texte des plans d'action et programmes requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique", mais ils sont convenus que, si nécessaire, une journée supplémentaire pourrait être prévue pour la réunion des Points focaux du MED POL afin de régler les questions en suspens et de finaliser les textes, pour approbation par ladite réunion.

38. Le Bureau a demandé que le MED POL prépare et soumette à la prochaine réunion du Bureau un document précisant la signification de l'"approche différenciée", étant d'avis que l'application d'une telle approche ne devrait se rapporter à un calendrier que si celui-ci était jugé absolument indispensable à ladite application et qu'elle ne devrait pas compromettre la réalisation de l'objectif qui primait avant tout, à savoir la réduction de la pollution en Méditerranée. Le Coordonnateur a confirmé une nouvelle fois que l'"approche différenciée" proposée avait trait au calendrier.

39. À l'issue d'une discussion sur le point de savoir si le MED POL était le mieux à même, parmi les composantes du PAM, de mener des activités relatives à l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) du fait que celui-ci portait sur tous les polluants et déchets et pas seulement sur les rejets dans le milieu marin, le Bureau a demandé au Secrétariat d'examiner, à la prochaine réunion du CEC, la question de la gestion par les composantes du PAM des activités relatives à l'IETMP. Il a été proposé que ces tâches pourraient plus judicieusement être confiées au CAR/PP. Le Coordonnateur a indiqué que le MED POL avait un mandat pour s'acquitter de ces tâches au titre du programme MED POL-Phase IV.

40. Plusieurs membres ont préconisé de poursuivre les travaux sur les impacts des activités de dessalement, compte tenu de la rareté des ressources en eau dans les pays méditerranéens et de l'expansion de ces activités.

41. Le Bureau a approuvé la préparation de la Stratégie de gestion des détritiques marins pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM. Il a en outre considéré que le MED POL devrait jouer un rôle important dans l'élaboration de l'indicateur relatif aux détritiques marins, jugé comme un bon indicateur d'état écologique, dans le cadre de l'application de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.

#### *CAR/PP*

42. Le Bureau a pris note des activités du CAR/PP, telle que consignées dans le rapport d'avancement (paragraphe 133-154) et présentées par le Coordonnateur. En réponse à une question, les membres ont été informés que le CAR/PP menait présentement des activités dans le cadre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

#### *REMPEC*

43. Le Bureau a pris note des activités du REMPEC, telles que consignées dans le rapport d'avancement (paragraphe 160-181) et présentées, avec une mise à jour, par le Coordonnateur. Celui-ci a notamment informé les membres qu'une solution avait été trouvée au problème soulevé à la précédente réunion du Bureau concernant la non-éligibilité de certains pays au projet de Partenariats GloBallast : le projet serait désormais ouvert à la participation de pays autres que ceux éligibles au FEM. Notant le taux très faible des retours aux questionnaires adressés par le REMPEC aux Parties contractantes, le Bureau a demandé aux Points focaux du REMPEC de faire tout leur possible pour remplir et retourner au Centre les questionnaires dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte (évaluation du nettoyage des berges, gestion des déchets, hydrocarbures immergés).

#### *CAR/ASP*

44. Le Bureau a pris note des activités du CAR/ASP, telles que consignées dans le rapport d'avancement (paragraphe 187-225) et présentées par le Coordonnateur. Les membres se sont déclarés satisfaits du travail réalisé. Il a été proposé que, dans le cadre de l'étude des effets du changement climatique sur la biodiversité, le CAR/ASP examine les impacts sur la biodiversité des mesures proposées pour la réduction des gaz à effet de

serre. S'agissant des espèces invasives, plusieurs membres ont suggéré que le CAR/ASP s'occupe des invasions de méduses, un problème majeur affectant les eaux de nombreux pays méditerranéens, notamment en raison de ses effets sur le tourisme. Le représentant de la Tunisie a déclaré que le CAR/ASP avait mené quelques études sur cette question et serait invité à en communiquer les résultats. En réponse à une question sur la surveillance à long terme, il a confirmé que celle-ci était en cours. Un autre membre, rappelant la recommandation de la Déclaration d'Almeria sur la nécessité de mettre en place un réseau cohérent d'aires protégées marines d'ici à 2012, a relevé dans le rapport certaines avancées mais escomptait voir davantage de mesures spécifiques prises en réponse à cette recommandation. Le Coordonnateur a indiqué que le projet serait lancé aussitôt que les fonds du Projet FEM seraient disponibles et que la gestion du projet était déjà en place.

#### *CAR/PAP*

45. Prenant note des activités du CAR/PAP, telles que consignées dans le rapport d'avancement (paragraphe 226-235) et présentées par le Coordonnateur, le Bureau a appris avec satisfaction que le CAR/PAP avait maintenant reçu les fonds nécessaires à l'exécution du projet SMAP. Les membres du Bureau ont demandé que la note de synthèse sur le financement du développement durable dans les zones côtières, mentionnée au paragraphe 233 du rapport d'avancement, leur soit communiquée pour information. En réponse à une question sur l'insuffisance du financement des activités du CAR/PAP, qui avait suscité des préoccupations, le Coordonnateur a expliqué qu'aucun financement n'avait été prévu dans le budget précédent du fait que le Protocole GIZC n'avait pas encore été approuvé, et que le financement par le FEM des activités de renforcement des capacités dans le cadre des PAC ne serait disponible qu'une fois le Projet FEM lancé.

46. En réponse à une question concernant les retards enregistrés dans le PAC "Maroc", le Coordonnateur a indiqué que des progrès avaient été réalisés et qu'il ferait rapport sur les actions concrètes entreprises. Les membres du Bureau ont demandé que le CAR/PAP mette à la disposition des Parties contractantes les supports d'information de base et promotionnels pour leur permettre de préparer des activités en vue de célébrer la Journée du littoral.

47. Le Bureau a pris note des dispositions prises en Espagne, annoncées par le Président s'exprimant comme représentant de ce pays, pour la désignation du Coordinateur général du PAC "Almeria Levante", et il a demandé à l'Espagne de mener à terme cette procédure le plus rapidement possible.

#### *CAR/PB*

48. Passant à l'examen des activités du Plan Bleu, telles que consignées dans le rapport d'avancement (paragraphe 236-259) et présentées par le Coordonnateur, le Bureau a considéré qu'il aurait souhaité une présentation plus claire des résultats obtenus, en notant, par exemple, que dans le cas de certains objectifs, un budget était alloué mais qu'aucune dépense n'était relevée. Les membres ont souligné qu'il était important, pour les décideurs nationaux, de recevoir les résultats des ateliers et d'autres activités, et certains ont signalé des déficiences à cet égard.

49. Notant, dans les contraintes mentionnées à la section "Agriculture et développement rural durables", les problèmes rencontrés dans la collecte de données, les membres ont à nouveau insisté sur l'importance qu'il y avait à obtenir des données fiables sur la base d'indicateurs d'efficacité.

50. L'attention a été appelée sur l'objectif 4 – "Impacts des transports en Méditerranée", une problématique majeure sur laquelle peu d'informations étaient données. Le Bureau a demandé au CAR/PB et aux autres composantes concernées d'œuvrer ensemble en

synergie et d'élargir le champ des activités relatives aux transports afin d'y intégrer l'expansion des ports ainsi que, comme alternative, si possible, l'utilisation efficace des infrastructures portuaires existantes, et l'impact de cette expansion sur la biodiversité. Pour l'objectif "Mobilité urbaine", il a été proposé que le CAR/PB étudie plus spécifiquement la limitation de la circulation des véhicules privés ainsi que l'utilisation des transports en commun. Un autre membre a estimé que le CAR/PB pourrait traiter un thème qui cadrerait parfaitement avec son mandat : "le verdissage – ou écologisation - de l'économie".

51. À propos du rapport sur le changement climatique en préparation, il a été recommandé de privilégier l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci, comme contribution à la CMDD et à la réunion des Parties contractantes. La représentante de la France, appuyée par d'autres membres, a appelé l'attention sur les résultats fructueux du séminaire sur le changement climatique tenu récemment à Marseille, en prélude aux débats qui auraient lieu aux réunions de la CMDD et des Parties contractantes.

52. Les membres ont souligné l'importance du Rapport sur l'environnement et le développement durable et l'apport qu'il représenterait pour la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE. L'on escomptait pareillement des synergies avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), laquelle travaillait à un nouveau rapport sur l'état de la Méditerranée.

#### *INFO/RAC*

53. Les membres du Bureau ont pris acte de ce que, compte tenu de la situation touchant l'INFO/RAC, ses activités pour l'exercice biennal en cours, qu'il lui incombait maintenant d'exécuter, seraient consignées dans le prochain rapport d'avancement. Il a été noté que l'on pouvait porter au crédit du Centre la mise en place du système de rapports en ligne, ainsi qu'un guide pour son utilisation.

#### **Point 4 de l'ordre du jour:      Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

54. Le Bureau est convenu que les options de dates pour sa prochaine réunion se situeraient entre le 8 et le 10 juin ou entre le 15 et le 19 juin 2009, à fixer après consultations. Si aucune Partie ne se proposait d'accueillir la réunion, celle-ci se tiendrait à Athènes.

#### **Point 5 de l'ordre du jour:      Questions diverses**

55. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

#### **Point 6 de l'ordre du jour :      Conclusions et décisions**

56. Le Bureau a examiné le projet de décisions rédigé par le Secrétariat et l'a adopté après y avoir apporté quelques modifications. Les décisions sont reproduites à l'**annexe III** du présent rapport.

#### **Point 7 de l'ordre du jour :      Clôture de la réunion**

57. Le Président a félicité le Bureau pour les résultats fructueux de sa réunion. Il a notamment salué : l'accord intervenu sur le thème qui serait débattu au Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes; les dispositions prises pour résoudre la situation concernant l'INFO/RAC et la mise en place des activités d'information & communication nécessaires pour améliorer la visibilité et l'efficacité du PAM, notamment le

système de rapports en ligne; les avancées réalisées dans la coopération avec les autres institutions des Nations Unies, la Commission européenne et les autres initiatives régionales; les progrès enregistrés dans les ratifications et entrées en vigueur, ainsi que dans la ratification du Protocole GIZC; l'œuvre accomplie par les composantes du PAM. Il a conclu en exhortant à appuyer les décisions du Bureau.

58. Mme Jacqueline Adler, représentante de la DEPI/PNUE, s'est félicitée de l'occasion qui lui avait été donnée de participer à la réunion du Bureau, ce qui lui avait permis de mieux appréhender les défis et les complexités auxquels l'on était confronté pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone et des Protocoles. Elle a assuré le PAM de l'appui indéfectible du PNUE.

59. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 11 février 2009 à 14 heures.





## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

<p><b>SPAIN</b> <b>ESPAGNE</b> <b>(PRESIDENT)</b></p>	<p><b>Mr Jose L. Buceta Miller</b> Head of the Marine Environment Protection and Pollution Prevention Division Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28047 Madrid, Spain Tel: +34 91 5976652 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: Jbuceta@mma.es</p>
<p><b>FRANCE</b> <b>(VICE-PRESIDENT)</b></p>	<p><b>Ms Odile Roussel</b> Sous-directrice de l'Environnement Ministère des Affaires étrangères et européennes 37 quai d'Orsay 75007 Paris, France Tel.: +33 1 43174432 Fax: +33 1 43175745 E-mail: odile.roussel@diplomatie.gouv.fr</p>
<p><b>MOROCCO</b> <b>MAROC</b> <b>(VICE-PRESIDENT)</b></p>	<p><b>M. Abdelfetah Sahibi</b> Chef de la Division de la coopération internationale Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement Ministère de l'Énergie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération 4 Avenue Al Abtal Agdal, Rabat Maroc Tel.: +212 37 772662 Mob.:+212 69780586 Fax: +212 37 772640 E-mail: sahibi@minenv.gov.ma, abdefetah.sahibi@gmail.com</p>
<p><b>TUNISIA</b> <b>TUNISIE</b> <b>(VICE-PRESIDENT)</b></p>	<p><b>M. Noureddine Ben Rejeb</b> Directeur Général E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tn</p> <p><b>M. Habib Ben Moussa</b> Directeur E-mail: h.bmoussa@apal.nat.tn</p> <p>Agence Nationale de Protection de l'Environnement Rue de Cameroun no. 12 B.P. 85 Le Belvédère, Tunis 1002 Tunisie Tel.: + 216 718-40177 Fax: + 216 718-48660</p>

<p><b>ISRAEL ISRAËL (RAPPORTEUR)</b></p>	<p><b>Ms Valerie Brachya</b> Senior Deputy Director General for Policy and Planning Ministry of Environmental Protection Tel.: +972 2 6553850/1 Fax: +972 2 6553853 E-mail: valerie@sviva.gov.il</p> <p><b>Ms Ayelet Rosen</b> Acting Director Division of International Relations Ministry of Environmental Protection Tel.: +972 2 6553745 Fax: +972 2 6553752 E-mail: ayeletr@sviva.gov.il</p> <p>P.O. Box 34033 5 Kanfei Nesharim Street, 95464 Jerusalem Israel</p>
<p><b>UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP) PNUE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)</b></p>	<p><b>Ms Jacqueline Alder</b> Coordinator, Marine &amp; Coastal Ecosystems Branch Division of Environmental Policy Implementation United Nations Environmental Programme P.O. Box 47074 00100 Nairobi, Kenya Tel: +254 20 762 4662 Fax: +254 20 762 4249 Mob: 254 727 121 737 Email: jacqueline.alder@unep.org</p> <p><b>Mr Paul Mifsud</b> MAP Coordinator Tel: +30-210-7273100 (switchboard) Tel: +30-210-7273101 (direct) Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Tatjana Hema</b> MEDU Programme Officer Tel: +30-210-7273115 Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: thema@unepmap.gr</p> <p>Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P. O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens Greece Tel switchboard: 30-210-7273100 Fax: 30-210-7253196-7 <a href="http://www.unepmap.gr">http://www.unepmap.gr</a></p>

**ANNEXE II**  
**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période allant de juillet à décembre 2008 et Questions spécifiques
4. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
5. Questions diverses
6. Conclusions et décisions
7. Clôture de la réunion



## **ANNEXE III**

### **Décisions**

#### **1. Composante juridique**

##### ***Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM***

1. Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification de tous les instruments juridiques du PAM et les exhorte en particulier à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de ratifier le nouveau Protocole GIZC afin que celui-ci entre si possible en vigueur d'ici à la prochaine réunion des Parties contractantes.
2. Le Bureau demande au pays Dépositaire d'informer régulièrement les Parties contractantes de l'état des ratifications et entrées en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en invitant expressément les Parties contractantes qui ne les ont pas encore ratifiés à le faire.
3. Le Bureau demande au Secrétariat de fournir à toute Partie contractante qui le sollicite assistance et appui à la ratification.

##### ***Autres questions juridiques***

1. Le Bureau demande aux Parties contractantes de participer activement au processus de consultation visant à finaliser le jeu d'indicateurs en vue de la soumission de ce dernier, pour approbation, aux réunions des Points focaux du PAM et des Parties contractantes. Il recommande également qu'une distinction plus claire soit opérée entre les indicateurs de performance généraux et les indicateurs basés sur résultats spécifiques dans le but d'évaluer les réalisations concrètes sur le terrain et leur efficacité pour l'amélioration du statut écologique de la zone marine et côtière de la région méditerranéenne.
2. Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à soumettre avant la mi-mars 2009, et si possible en ligne, leurs rapports sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles en 2006-2007 selon le formulaire convenu par la Quinzième réunion des Parties contractantes. Il demande aussi au Secrétariat et aux CAR d'harmoniser l'exercice sur les rapports, notamment quant au calendrier, en vue d'éviter de vaines redondances.
3. Le Bureau approuve que les fonds alloués par les Parties contractantes au titre du budget 2009 concernant le Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages servent à octroyer une assistance financière, juridique et technique aux Parties contractantes, à leur demande, pour des activités relatives à l'application des Lignes directrices pertinentes.

#### **2. Dispositions institutionnelles et coordination**

1. Le Bureau convient que le thème débattu au Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes sera : "Adaptation au changement climatique: défis

et expériences acquises". Le choix de ce thème permettrait que les délibérations qui auront lieu au sein de la CMDD servent de contribution à la réunion des Parties contractantes.

2. Le Bureau demande au Secrétariat de réviser les projets des mandats des composantes du PAM, en particulier, la partie liminaire qui leur est commune, en reflétant pleinement la Vision stratégique et le projet de Déclaration stratégique établis par le Groupe de travail des Parties contractantes créé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM de 2006, ainsi que les principes et prescriptions énoncés dans le Document sur la gouvernance.
3. Le Bureau propose au Secrétariat et au CEC que, lors de l'élaboration du mandat de chaque composante du PAM, tant la personnalité propre des composantes que la nécessité d'assurer leur intégration effective et rationnelle entre elles soient prises en compte et que les doubles emplois soient évités. À cette fin, le processus de consultation concernant les mandats devrait, dès le début, associer les Points focaux du PAM et les Points focaux des composantes.
4. Le Bureau souscrit au calendrier des principales réunions institutionnelles du PAM en 2009, tel que proposé par le Secrétariat.
5. Le Bureau demande au Secrétariat d'entreprendre une évaluation des besoins dans le domaine des Technologies Information & Communication en vue d'appliquer les décisions pertinentes prises à Catane, Portoroz et Almeria, en particulier les prescriptions du Document sur la gouvernance concernant le volet "Information & Communication" du PAM.
6. Le Bureau demande au Secrétariat d'exprimer ses remerciements et sa gratitude aux autorités italiennes pour avoir mis le financement nécessaire à la disposition du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC aux fins de la mise en œuvre du programme d'activités approuvé par les Parties contractantes.
7. Le Bureau demande au Secrétariat d'informer les autorités italiennes qu'un plan stratégique à long terme, comprenant un programme de travail biennal 2010-2011, avec un projet de mandat concernant le volet "Technologies Information & Communication" du PAM, devrait être établi pour examen par les réunions des Points focaux et des Parties contractantes, prévues pour juillet et novembre 2009, respectivement.
8. Le Bureau demande au Secrétariat de communiquer aux membres du Bureau le Rapport d'audit de performance et de gestion financière dès que sa version finale sera disponible et convient que la question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau.

### **3. Application de l'approche écosystémique**

1. Le Bureau remercie la CE pour l'allocation de fonds au Secrétariat dans le but de mener des activités visant à exécuter la feuille de route pour l'application par le PAM de l'approche écosystémique.
2. Le Bureau encourage toutes les Parties contractantes à participer activement à l'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique. Il demande aussi à la DEPI/PNUE d'aider le PAM dans ce processus.

#### **4. Coopération et partenariat**

1. Le Bureau appuie et encourage la poursuite du renforcement du partenariat et de la coopération PAM/CE, compte tenu de leur importance pour assurer les synergies nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il reconnaît aussi que les acquis du PAM et de la Convention de Barcelone sont d'un grand poids pour les pays européens qui sont parties à la Convention de Barcelone en vue d'assurer des synergies et de partager des expériences dans l'application de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.
2. Le Bureau encourage la coopération entre le PAM et l'Union pour la Méditerranée sur les questions relatives à la protection de l'environnement et au développement durable en Méditerranée.
3. The Bureau convient de communiquer au Secrétariat, d'ici à la mi-mars 2009, ses vues et ses conseils sur le projet de document directif concernant la coopération PAM-société civile. Sur la base des propositions du Bureau, le document directif sera révisé par le Secrétariat et soumis, pour observations et discussion, aux partenaires du PAM et aux Points focaux du PAM, en vue d'un plus ample examen à la prochaine réunion du Bureau.

#### **5. Commission méditerranéenne du développement durable**

1. Le Bureau encourage l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Liban à entreprendre l'élaboration de leurs SNDD respectives.
2. Le Bureau approuve l'admission du CEDARE, de l'OMT-ONU et de la Banque mondiale (Département du développement durable), représentant les OIG, comme membres de la CMDD, en vue de leur participation à la réunion de la Commission au Caire en juin 2009.
3. S'agissant des autres catégories, le Bureau recommande au Secrétariat de reporter à la fin avril 2009 la date limite pour les désignations en tenant compte des critères approuvés à la dernière réunion du Bureau (BUR67) ainsi que du thème de la CMDD: "Adaptation au changement climatique". Pour permettre aux experts désignés de participer à la prochaine réunion de la CMDD, leur désignation sera approuvée par le Bureau après consultation par voie électronique.

#### **6. Information & Communication**

1. Le Bureau incite le Secrétariat à mener des activités visant à accroître la sensibilisation à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ainsi qu'à favoriser leur ratification et leur entrée en vigueur. A cette fin, le Bureau demande au Secrétariat de fournir une assistance aux Parties, à leur demande. Le Bureau prend note avec plaisir de l'offre faite par la Bosnie-Herzégovine d'accueillir une manifestation dans ce domaine.

#### **7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives**

1. Le Bureau demande au Secrétariat de lui soumettre, à sa prochaine réunion, une ventilation des activités du PAM en fonction des critères de répartition géographique.

## **COMPOSANTES**

### **1. Pollution d'origine tellurique (MED POL)**

1. Le Bureau demande que le MED POL prépare et soumette à la prochaine réunion du Bureau un document précisant la signification de l'approche différenciée proposée et il soutient avec force l'idée que l'application d'une telle approche ne devrait se rapporter à un calendrier que si celui-ci est jugé indispensable à ladite application et qu'elle ne devrait pas compromettre la réalisation de l'objectif principal concernant la réduction de la pollution en Méditerranée.
2. Le Bureau convient que, si nécessaire, une journée supplémentaire pourrait être ajoutée à la réunion des Points focaux du MED POL afin de régler les questions en suspens et de finaliser le texte des plans d'action et programmes requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" pour être soumis ensuite à ladite réunion pour approbation.
3. Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui n'ont pas encore instauré un programme de surveillance continue de le faire, et il demande au Secrétariat de fournir un concours financier si celui-ci s'impose.
4. Le Bureau demande aux Parties contractantes de soumettre les données de la surveillance continue dans les délais voulus respectifs afin de mesurer l'efficacité de l'application au niveau national.
5. Le Bureau approuve la préparation de la Stratégie de gestion des détritiques marins pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM aux fins d'examen. Il considère également que le MED POL devrait jouer un rôle important dans l'élaboration de l'indicateur relatif aux détritiques marins, jugé comme un bon indicateur d'état écologique dans le cadre de l'application de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.
6. Comme l'inventaire IETMP (PRTR) couvre un domaine plus vaste que celui des seuls rejets/émissions dans le milieu marin, le Bureau demande au Secrétariat d'examiner, à la prochaine réunion du CEC, la question de la gestion par les composantes du PAM des activités relatives à l'IETMP.

### **2. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))**

1. Le Bureau prend note des progrès accomplis en Espagne à propos de la désignation d'un Coordinateur général du PAC "Almeria Levante" et demande à l'Espagne de mener à bien ce processus le plus rapidement possible.



**3. Environnement et Développement (Plan Bleu)**

1. Le Bureau demande au Plan Bleu et aux composantes concernées d'œuvrer ensemble en synergie et d'élargir le champ des activités relatives aux transports afin d'y intégrer l'expansion des ports ainsi que l'utilisation efficace des infrastructures existantes et leurs impacts sur la biodiversité.

**4. Dates et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

1. Le Bureau est convenu que les options de dates pour la prochaine se situeraient entre le 8 et le 10 juin ou entre le 15 et le 19 juin 2009. Si aucune Partie ne se proposait d'accueillir la réunion, celle-ci se tiendrait à Athènes.